

COVID-19



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CRISE DE LA COVID-19 : LE CONSEIL DE GESPEG DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE FAIRE PREUVE D'ÉQUITÉ DANS SES MESURES D'AIDE

Gespeg, le 20 avril 2020 – Alors que la crise sanitaire de la COVID-19 fait rage, le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg dénonce vigoureusement la discrimination dont sa communauté est présentement victime, et exige d'être traité avec équité par le gouvernement fédéral. En effet, la Première Nation ne reçoit actuellement pas le même soutien que les autres communautés autochtones au Canada, sous prétexte que Gespeg n'est pas une « réserve » au sens de la *Loi sur les Indiens*.

Depuis le début de cette crise, le Conseil de Gespeg assume ses responsabilités gouvernementales à l'égard de ses membres. Comme les autres conseils de Premières Nations, il a adopté les mesures nécessaires afin de réduire l'impact de la crise auprès de ses membres, en plus de dispenser toute l'information pertinente et d'offrir un soutien moral et matériel aux plus durement touchés. Malgré cela, le Conseil de Gespeg se bute à des portes fermées et à des refus des fonctionnaires fédéraux en charge des programmes d'aide, selon le prétexte que la structure organisationnelle de la Première Nation de Gespeg ne correspond pas à certains critères spécifiques.

Or, bien que les membres de Gespeg ne vivent pas sur un territoire de réserve, le Conseil assume à leur égard plusieurs responsabilités identiques à celles des autres Premières Nations. De plus, Gespeg possède un titre ancestral et des droits ancestraux sur un territoire traditionnel non-cédé dans la région de Gaspé, lequel n'a jamais été vendu ou fait l'objet d'un traité. Bien que reconnue en principe, l'autorité gouvernementale du Conseil de Gespeg, tout comme ses responsabilités envers ses membres, ne semblent toutefois pas être prises en compte par les programmes d'aide adoptés par le gouvernement fédéral dans le but de soutenir les communautés autochtones face à la COVID-19.

Le Chef du Conseil de la Nation Micmac de Gespeg, Terry Shaw, rappelle qu'en période de crise, le Conseil est la première instance vers laquelle ses membres se tournent. Ceux-ci sont en droit de recevoir des services adaptés à leurs besoins particuliers. « Le premier gouvernement des membres de Gespeg, peu importe leur lieu de résidence, c'est le Conseil de la Nation Micmac. On a des responsabilités envers eux et on a le devoir d'agir pour la santé et la sécurité de nos membres, en plus de minimiser les impacts sur notre organisation. Il est tout à fait inadmissible que la santé et la sécurité des membres de Gespeg soient mises en péril à cause de technicalités administratives. On ne demande pas un traitement privilégié, on demande l'équité avec les autres Premières Nations », a déclaré le Chef.

Avec l'appui de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), le Chef Terry Shaw interpelle actuellement les autorités gouvernementales, notamment le ministre des Services aux Autochtones, Marc Miller. Ces démarches politiques devraient permettre de corriger cette injustice à l'égard du Conseil de Gespeg et d'autres conseils qui seraient dans la même situation incongrue.

« Le Premier Ministre et son gouvernement affirment qu'il n'y a pas de relation plus importante que celle avec les Autochtones. Le traitement des membres de Gespeg et de ses autorités locales ne passe certainement pas le test quand l'existence d'une terre de réserve semble constituer la base décisionnelle pour répondre à des besoins urgents en cas de pandémie grave, où des vies peuvent être en jeu. De notre avis, nous sommes dans une situation où les décisions que nous prenons sont une question de vie ou de mort. Le Ministre Miller déclarait hier que pendant la crise de la COVID-19, la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis est une priorité absolue. Ça ne semble pas être le cas pour Gespeg », s'indigne le Chef de l'APNQL, Ghislain Picard.

À propos de Gespeg

La Nation Micmac de Gespeg est une Première Nation Mi'gmaq composée de quelque 1500 membres, plusieurs vivant sur le territoire traditionnel non-cédé situé dans la région de Gaspé. Son Conseil, composé d'un Chef et de 9 conseillers élus, est reconnu comme un « conseil de bande » au sens de la Loi sur les Indiens, et comme une autorité gouvernementale autonome en vertu de la Constitution canadienne.